



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 12 juin 2018

61. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –  
mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3051 en date du 30 mai 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des  
commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois  
de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable  
de la résolution 61 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif  
du 12 juin 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>e</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale

GL/sb



Commission  
scolaire  
de Montréal

A 34-3051

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Bureau des commissaires)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 30 mai 2018

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M. René Morales,  
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 158.49\$

**RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**

